



Albi, le 16 août 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sécheresse : point de situation au 16 août 2016

La situation hydrologique sur les principaux cours d'eau du département nécessite une actualisation des mesures de restriction concernant les prélèvements et l'utilisation de la ressource en eau.

Ces mesures concernent les prélèvements sur le réseau hydrographique des bassins versants de l'Agros, de l'Assou, du Bagas, du Bernazobre, de l'En Guibaud et du Tescou et se déclinent de la manière suivante .

- Agros : maintien de l'interdiction totale de prélèvement,
- Assou : maintien de l'interdiction totale de prélèvement,
- Bagas : maintien de l'interdiction totale de prélèvement,
- En Guibaud : maintien de l'interdiction totale de prélèvement,
- Bernazobre : maintien de l'interdiction totale de prélèvement,
- Tescou (non réalimenté) : Passage à une restriction à 100% à compter du 17 août 2016,

S'agissant du Bernazobre, sont également interdits sur les communes d'ESCOUSSENS, NAVES, SAIX et SEMALENS :

- le remplissage complet des piscines,
- le lavage des véhicules en dehors d'une station de lavage,
- le nettoyage des terrasses et des façades ne faisant pas l'objet de travaux,
- l'arrosage des pelouses et espaces verts,
- le remplissage diurne des piscines pour leur remise à niveau,
- l'arrosage diurne des potagers

Les arrêtés de restriction de ces différents bassins sont consultables sur le site de la préfecture du Tarn : <http://www.tarn.gouv.fr/reglementation-eau-r529.html>
Pour les autres bassins du département, il n'y a aucune interdiction de prélèvement.

Dans ce contexte, il est nécessaire pour tous de se montrer particulièrement vigilants et le civisme et la responsabilité de tous les particuliers et professionnels est requis pour une gestion de l'eau la plus économe possible.

Contact Presse :

Marie LACAN - 05 63 45 62 34 / 06 18 28 61 33 - marie.lacan@tarn.gouv.fr

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 _ Courriel : courrier@tarn.gouv.fr _ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>